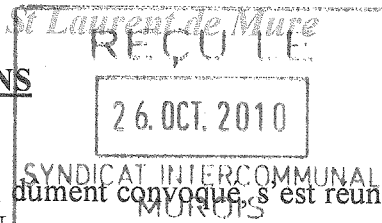


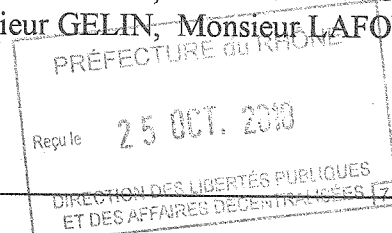
**EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
CONSEIL du 13 OCTOBRE 2010**



L'An Deux Mille Dix, le Treize Octobre, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Mme FAILLET, Mme BARET, Mme FOUILLAT, Monsieur CAILLET ROUSSET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT, Monsieur ROUX

Absente excusée : Mme NICOLAS



Objet : L'article 22 du Code des Marché Publics (CMP) dispose que sont constituées dans les collectivités territoriales « une ou plusieurs commissions d'appel d'offre à caractère permanent ».

Renouvellement De la Commission d'offre d'Appel d'Offres

Le 5° du I de ce même article dispose que le Président ou son représentant est membre de droit, et que le nombre de membre est égal à celui prévu pour la commission d'appel de la commune membre dont le nombre d'habitants est le plus élevé.

Les deux communes comptent plus de 3 500 habitants chacune, la commission d'appel d'offre du SIM doit donc se composer de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Ont été élus par le Conseil Syndical, à l'unanimité, à scrutin secret de liste :

Président : Monsieur Bernard BEGUIN (Membre de droit)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme NICOLAS	M. ROUX
Mme BARRET	M. DENISSIEUX
M. LAFONT	M. PARTRAT
M. GELIN	M. CAILLET ROUSSET
M. FIORINI	M. EVANGELISTA

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 14 octobre 2010.

Le Président

Bernard BEGUIN

